

CGV et Protections des données

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 – APPLICATION DES CONDITIONS

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant L'entreprise Individuelle ROGER Jonathan dont le siège social est situé au 3 rue Raudelauzette 31140 Saint-Alban, immatriculée à l'URSAFF de Toulouse sous le numéro de SIREN 919715961. L'acheteur est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne signataire et acceptant les présentes conditions de vente. Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par EI ROGER Jonathan Toutes autres conditions n'engagent le vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. Les renseignements tarifaires indiqués sur notre site ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le vendeur sans préavis. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Prestataire. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par EI ROGER Jonathan, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures.

ARTICLE 2 – COMMANDES

L'acceptation de la commande par le prestataire résulte de la confirmation qu'il l'a bien reçue, en accepte les modalités et confirme les termes par courrier, courriel ou tout procédé équivalent.

ARTICLE 3 – CONDITION DE PAIEMENT

A défaut d'autre mention, le délai de paiement est fixé au moment de la validation du devis en laissant un acompte de 40% de la prestation demandée (article L.144-6 du code de commerce) puis le solde de la prestation demandée sera effectué au moment de la délivrance de la prestation réalisé et transmise par fichier informatique. Le délai de paiement pourra exceptionnellement faire l'objet d'une négociation avec l'acheteur et sera alors explicitement indiqué. Le règlement de la commande s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre de Roger Jonathan, virement bancaire, ou par règlement carte bancaire en ligne via l'interface sécurisé d'un prestataire extérieur. En aucun cas, les paiements qui sont dus au prestataire ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du prestataire. Tout paiement qui est fait au prestataire s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

ARTICLE 4 – PENALITE DE RETARD

Le taux de pénalité de retard est fixé à 15%. Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date d'échéance du règlement porté sur la facture.

ARTICLE 5 – BAREME DE PRIX

Les prix des services commandés sont ceux figurant aux conditions particulières propres aux services commandés au jour de la commande. Les prix des services sont entendus toutes taxes comprises. Le prestataire se réserve le droit de modifier les prix des services à tout moment.

ARTICLE 6 – ESCOMPTE

Sauf accord écrit, aucun escompte ne sera accordé par l'entreprise ROGER Jonathan pour tout paiement anticipé

ARTICLE 7 – RABAIS ET RISTOURNES

L'entreprise EI ROGER Jonathan peut de sa seule décision accorder des remises :

- Quantitative qui peuvent rémunérer le volume d'achat ;
- Qualitative offertes en contrepartie de fonctions précises assurées par l'acheteur ;
- Promotionnelle liées à une opération ponctuelles accompagnée d'un effort commercial particulier ;

ARTICLE 8 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par l'entreprise ROGER Jonathan et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Toulouse (31).

Cependant en cas de litige ou de désaccord, et dans la mesure du possible, les parties s'engagent à favoriser un arrangement amiable avant de saisir la justice.

ARTICLE 9 – DELAI DE LIVRAISON

Article L 138-2 : En cas de manquement du professionnel à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévus au premier alinéa de l'article L. 138-1 ou, à défaut, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat, le consommateur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps. Néanmoins, le consommateur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa du même article L. 138-1 et que cette date ou ce délai constitue pour le consommateur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

ARTICLE 10 – OBLIGATION DU CLIENT

Le client s'assure préalablement à la commande que les services sont susceptibles de répondre à ses attentes, notamment en consultant les documents décrivant les dits services. Le client

doit informer sans délai le prestataire du caractère éventuellement inadéquat du service proposé, notamment lorsque celui-ci ne correspond pas à ses besoins, toute prestation commandée et dont la réalisation a commencé donnant toutefois lieu à paiement en fonction de l'avancement dans la réalisation de la prestation initiale. Toute réclamation sur la conformité de la prestation fournie adressée au prestataire plus de 30 jours après sa complète réalisation ne peut donner lieu à aucune indemnisation. Le client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du prestataire et des tiers, notamment en s'abstenant d'exploiter à titre professionnel le résultat de la prestation fournie.

Le client s'engage à fournir l'ensemble des documents demandés par l'entreprise ROGER Jonathan nécessaires dans la réalisation de sa mission.

ARTICLE 11 – SECURITE INFORMATIQUE

L'entreprise ROGER Jonathan s'engage à mettre en place toute procédure utile ou nécessaire à la limitation des risques découlant d'intrusion, piratage ou insertion de virus sur son site. Elle décline toute responsabilité dans les cas susmentionnés.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT – LITIGES

Les contrats entre le prestataire et le client, régis notamment par les présentes conditions générales, sont soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation étatique. En cas de rédaction des présentes conditions générales en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

ARTICLE 14 – INFORMATION PERSONNELLES

Les données personnelles, communiquées à EI ROGER Jonathan par le client dans nos locaux ou collectées via l'utilisation des sites Internet, ont pour objectif d'assurer le bon traitement des commandes, la gestion des relations commerciales, l'amélioration de la qualité des prestations proposées et/ou la meilleure réponse aux attentes du Client. Le Client consent à l'utilisation et de vente de ces données par l'entreprise ROGER Jonathan. Conformément aux dispositions de la Loi dite Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles qui le concernent qu'il peut exercer en envoyant un email à : jonathan_roger@outlook.fr

ARTICLE 15 – RETRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance. Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour de la conclusion du contrat. Lorsque les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au consommateur, le délai de rétractation est prolongé de douze mois à compter de l'expiration du délai de rétractation initial, déterminé conformément à l'article L 121.21. Le consommateur doit informer le professionnel de sa décision de rétractation en lui adressant avant l'expiration du délai prévu à l'article L 121.21

Politique de protection des données

1. Préambule

Conscient de l'importance d'assurer la confidentialité des données, l'entreprise ROGER Jonathan prend des engagements forts vis-à-vis de la protection des données à caractère personnel.

Aussi, la présente politique de protection des données a pour objectif de vous informer sur les engagements et mesures pratiques pris par le cabinet afin de veiller au respect de vos données à caractère personnel.

La présente politique de confidentialité pourra évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire et de la doctrine de la Cnil.

Le présent site est hébergé par Magic Online, 130-134 Avenue du président Wilson 93512 Montreuil Cedex. Téléphone 0141582250

2. Données collectées

l'entreprise ROGER Jonathan veille à ne collecter et ne traiter que des données strictement nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées (minimisation des données).

3. Finalités de la collecte

Les traitements mis en œuvre par l'entreprise ROGER Jonathan répondent à une finalité explicite, légitime et déterminée.

Vos données sont traitées principalement pour les finalités suivantes :

la réalisation de devis demandé, votre nom, prénom, adresse et date et lieu de naissance pour la réalisation des dossiers d'urbanisme.

4. Information des utilisateurs

Conformément à la Réglementation Informatique et libertés, l'entreprise ROGER Jonathan vous informe sur les traitements de données à caractère personnel qu'elle met en œuvre.

Ainsi, l'entreprise ROGER Jonathan vous informe, de manière claire, lors de chaque collecte de données à caractère personnel notamment :

l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement ;
les coordonnées du délégué à la protection des données ;
les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la

base juridique du traitement ;
le cas échéant les intérêts légitimes poursuivis par l'entreprise Roger Jonathan ou par un tiers ;
les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel ;
le cas échéant, le fait que le cabinet a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale ;
la durée de conservation des données à caractère personnel ou les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
l'existence du droit de demander au cabinet l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ainsi la possibilité de définir le sort de ses données après son décès ;
l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
les informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données ;
l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, ainsi que les informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement.

5. Destinataires des données

l'entreprise Roger Jonathan ne communique vos données à caractère personnel qu'à des destinataires habilités et déterminés.

Les destinataires de vos données à caractère personnel sont les services concernés l'entreprise ROGER Jonathan.

6. Conservation des données

Le cabinet ne conserve vos données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la législation en vigueur.

7. Sécurité

l'entreprise ROGER Jonathan assure la sécurité de vos données à caractère personnel en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques.

8. Vos droits

En application de la réglementation Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité et de définir le sort de vos données après votre décès relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exercent auprès du Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : jonathan_roger@outlook.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante, EI ROGER Jonathan – 3 rue Raudelauzette 31140 Saint-Alban, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

9. Contact

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'entreprise ROGER Jonathan vous pouvez vous adresser à jonathan_roger@outlook.fr